

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE LAIT ET DE VEAUX DE GRAIN

SECTION COMMUNE

Projet d'ordre du jour

- 1. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN**
 - 1.1 Diagnostic et actions pour dynamiser le secteur veau lourd**
 - 1.2 Projet de la filière veau**
 - 1.3 Réalisation d'une analyse de cycle de vie pour la filière veau**
 - 1.4 Application mobile RegiVeau**
 - 1.5 Implications fédérales et provinciales**
 - Association canadienne du veau
 - 1.6 Promotion et développement des marchés**



1. RÉALISATIONS ET DOSSIERS CONJOINTS DES SECTEURS VEAU DE LAIT ET VEAU DE GRAIN

1.1 DIAGNOSTIC ET ACTIONS POUR DYNAMISER LE SECTEUR VEAU LOURD

En 2022, le secteur veau lourd, comprenant les secteurs veau de lait (VL) et veau de grain (VG), a amorcé un projet ayant pour objectif de déterminer des pistes de solutions visant à assurer la viabilité à long terme de la filière.

Le rapport final du projet a été déposé par le mandataire Forest Lavoie Conseil inc. en début d'année. Il contient des recommandations et un plan d'action permettant d'identifier quatre principaux défis à réaliser pour améliorer la compétitivité du secteur :

- Accroître la production dans une structure compétitive de prix permettant d'assurer des marges positives aux producteurs et aux transformateurs;
- Accroître la synergie entre la promotion générique des Producteurs de bovins du Québec (PBQ) et les différents transformateurs;
- Se doter d'une stratégie relative à l'achat de veaux laitiers croisés visant à assurer le maintien de la compétitivité des producteurs et des transformateurs;
- Suivre de près l'évolution de la production, de la consommation et du commerce international des principaux pays compétiteurs afin de s'adapter et d'assurer la compétitivité du secteur veau lourd québécois.

En lien avec les défis précédemment énumérés, voici une liste des facteurs de réussite touchant l'un ou l'autre des secteurs veau lourd.

Action	Veau de grain	Veau de lait
Mise en place d'un système de classement en abattoir dans le veau de grain	✓	
Évaluer l'opportunité économique d'utiliser des sous-produits du secteur laitier comme substitut à la poudre de lait		✓
Analyse du cycle de vie de la filière veau	✓	✓
À la suite du projet gras dorsal, réaliser une étude sur l'alimentation optimale	✓	
Tableau de bord		✓
Pistes pour limiter l'importance des ulcères et érosions de la caillette chez les veaux de lait		✓

1.2 PROJET DE LA FILIÈRE VEAU

En 2023, les secteurs bovin de réforme et veau laitier, veau de lait et veau de grain ont entrepris une collaboration visant l'amélioration de l'offre de veaux laitiers croisés boucherie destinés à l'engraissement en veaux lourds. Un projet en trois volets a donc débuté afin de permettre à la filière de s'adapter aux changements liés à la présence grandissante de veaux laitiers croisés boucherie sur le marché :

- Réaliser une revue de littérature sur les veaux laitiers croisés boucherie présents dans les principaux pays producteurs de viande de veau en Europe et en Océanie.
- Identifier les races de taureaux de boucherie les mieux adaptées pour le croisement avec les vaches de race Jersey, Ayrshire et Suisse Brune.
- Mesurer la relation entre le début du dépôt de gras dorsal et le sexe ou le type de croisement des veaux.

Les analyses concernant le dépôt de gras dorsal ont permis de constater que les femelles croisées de type Angus présentent un dépôt de gras dorsal supérieur aux veaux Holstein purs, mâles et femelles, dès le début de la phase de finition en veau de grain et particulièrement après le deuxième mois en finition. Une seconde phase du projet permettra d'évaluer les moyens pour réduire le dépôt de gras dorsal par des variations alimentaires.

1.3 RÉALISATION D'UNE ANALYSE DE CYCLE DE VIE POUR LA FILIÈRE VEAU

Le projet Analyse de cycle de vie vise à dresser le bilan environnemental d'un produit depuis la ferme jusqu'au commerce de détail en tenant compte de l'ensemble des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES). L'analyse devra permettre de séparer les activités d'élevage des activités d'abattage et de transformation de la viande. Les activités générant le plus de GES seront identifiées, ce qui permettra de cibler les actions prioritaires à mettre de l'avant pour améliorer la situation.

1.4 APPLICATION MOBILE REGIVEAU

RegiVeau est une application mobile, développée par Attestra, qui permet de faciliter la prise de données à la ferme et de réduire l'utilisation de registres papier.

Il est donc possible de faire des entrées en élevage, de changer un numéro d'identifiant ou de consigner la mortalité et les traitements sur une application développée pour téléphones intelligents. L'application et le site extranet seront liés. Par conséquent, peu importe l'endroit où une donnée est entrée, elle sera disponible sur l'une ou l'autre des plateformes. L'application mobile et les registres de l'extranet sont conformes avec le programme de certification Veau vérifié et Veau de grain du Québec certifié.

RegiVeau devrait être disponible au printemps 2024.

1.5 IMPLICATIONS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES

Association canadienne du veau

Les PBQ sont membres de l'Association canadienne du veau. Cette association regroupe des producteurs, des abattoirs et des intervenants du secteur veau du Québec et de l'Ontario. En 2023, elle a travaillé sur les dossiers suivants :

- Suivi des travaux du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage lors de la révision des différents codes touchant le veau, incluant les travaux pour la mise à jour du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des veaux lourds*;
- Veilles réglementaires auprès de Santé Canada sur tout projet de règlement touchant les médicaments;

VEAUX DE LAIT ET VEAUX DE GRAIN

- Travaux avec diverses associations concernant l'adoption de lois contraignantes dans différents États américains qui pourraient avoir un impact majeur sur l'accès à ces marchés pour la viande de veau canadienne;
- Assurer un suivi sur l'évolution de la prévalence de veaux laitiers croisés dans les élevages;
- Soutien à la mise à jour du document *Veal at a glance* produit par Agriculture et Agroalimentaire Canada.

1.6 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Les activités de promotion et de développement des marchés du Veau de lait du Québec et du Veau de grain du Québec sont réalisées par des actions publicitaires axées sur le Veau du Québec et planifiées selon les piliers de messages suivants :

- Protéine santé et polyvalente;
- Facile à cuisiner, une viande de tous les jours
- Protéine abordable et accessible;
- Élevé avec fierté par des producteurs locaux et attentionnés.

Le comité de mise en marché des veaux de lait a demandé au secteur veau de grain de reconduire l'entente de promotion concernant la prise en charge de la promotion du veau de lait et sa partie du Veau du Québec.

Les stratégies pour l'année 2023 étaient :

- Démontrer que le veau est un choix accessible, abordable et sain;
- Augmenter la notoriété et la considération du Veau du Québec par rapport aux classiques du bœuf et du poulet;
- Mettre de l'avant les producteurs pour garder une visibilité et aussi pour démontrer le côté local;
- Afficher des outils en magasin pour aider les consommateurs à trouver le veau;
- Poursuivre les activations Web performantes et qui amènent les consommateurs à voir et essayer nos recettes.

Dans le cadre du Programme de développement des marchés bioalimentaires, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a accordé une aide financière de 292 000 \$ pour la promotion du Veau du Québec de décembre 2020 à décembre 2023. Ce montant a servi à financer :

- Un sondage Omnibus réalisé par la firme Léger auprès de 1 000 répondants, du 25 au 28 novembre 2022, afin de mieux choisir et renforcer les messages en 2023;
- Une collaboration avec Pratico Média et l'influenceur Jérémie Latreille (alias Le Fit Cook) pour une recette dans le magazine *5 ingrédients, 15 minutes* de mars, sur le site Web, dans l'infolettre et la page Facebook de 5-15 ainsi que sur les médias sociaux du Fit Cook. Une publicité sur le veau était aussi publiée dans le magazine;
- La conception et la fabrication d'une bannière rétractable pour le festival et le Championnat du monde de Pâté-Croûte le 17 octobre 2022;

- Durant l'hiver, le printemps et l'été, des campagnes sur tous les canaux de *Salut Bonjour* et *5 chefs dans ma cuisine* (TV, site Web, Facebook et Instagram), des campagnes numériques sur le réseau de Yahoo! et des campagnes sur les médias sociaux du Veau du Québec (Facebook, Instagram et Pinterest);
- Des visuels ont été développés pour faire des campagnes de publicité sur les pages Facebook et Instagram pour promouvoir les rabais en épicerie;
- Des campagnes d'influence avec Folks and Forks à l'hiver et au printemps.

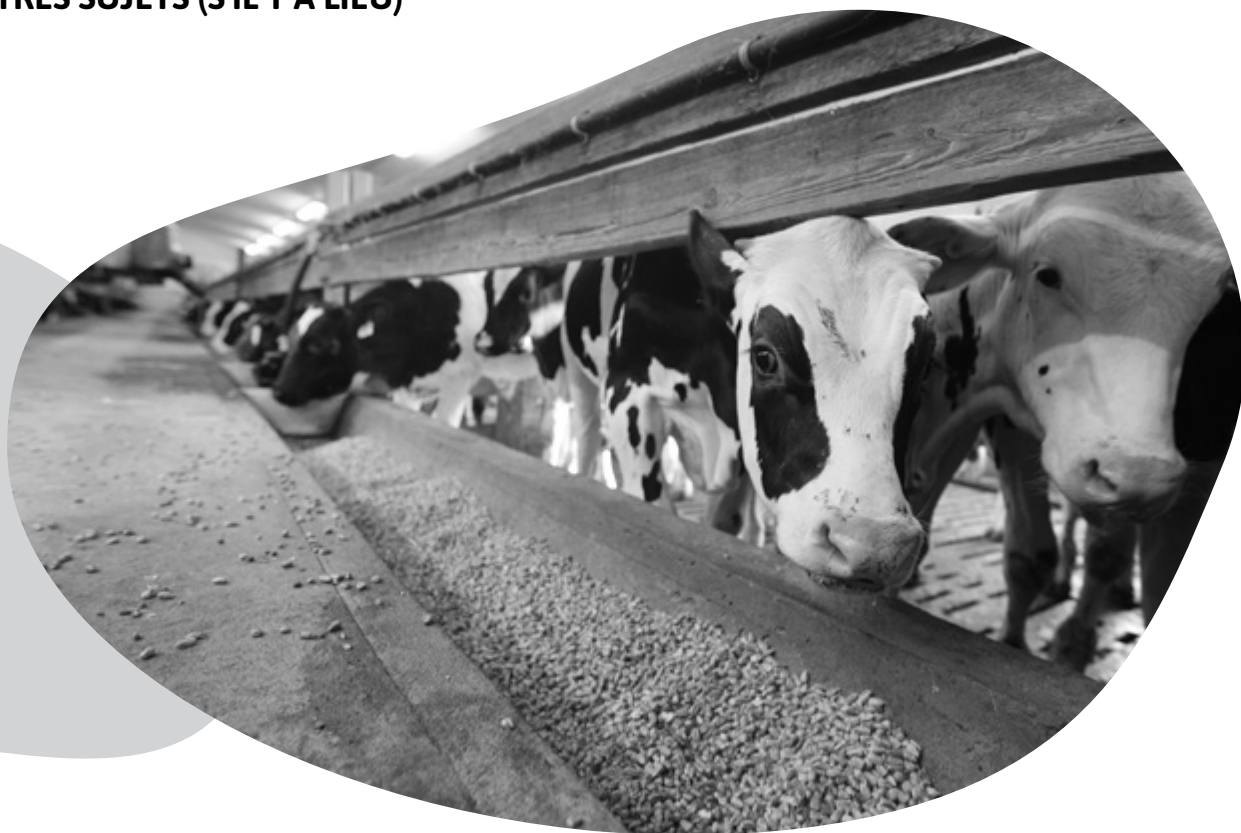
D'autres activités publicitaires ont été réalisées au cours de l'année :

- Veau du Québec:
 - Une campagne d'influence avec Folks and Forks à l'été;
 - Les guides de coupes du veau de grain et du veau de lait ont été épurés et adaptés à la nouvelle identité graphique;
 - Des concours sur la page Facebook;
 - Une collaboration avec Pratico Média et l'influenceur Micael Béliveau (alias Le Maître Fumeur) pour une recette dans le magazine *5 ingrédients, 15 minutes* de juin, sur le site Web, dans l'infolettre et la page Facebook de 5-15 ainsi que sur les médias sociaux du Maître Fumeur;
 - Des collaborations avec Montpak International et Famille Fontaine pour la 1^{re} édition du BBQ à la ferme ainsi que pour un événement avec les employés de Service Alimentaire Gordon Canada.
- Veau de grain du Québec:
 - Une collaboration avec Famille Fontaine pour l'affichage d'une carte-contenu, du 20 avril au 31 mai, devant la section du veau dans l'ensemble de la bannière Metro pour promouvoir une recette de côtelettes de veau vieilles;
 - Conception d'un livret de recettes de veau de grain;
 - Deux campagnes d'influence à l'été avec Le Maître Fumeur;
 - Du 7 août au 4 septembre, commandite de la section des recettes BBQ sur le site *5 ingrédients, 15 minutes* (5-15), publicité dans leur infolettre et publications thématiques sur la page Facebook de 5-15.
- Veau de lait du Québec
 - Une campagne d'influence à l'été avec Martin Goyette (alias le Guide de survie pour monoparental).

ATELIER DES PRODUCTEURS DE VEAUX DE GRAIN

Projet d'ordre du jour

1. **ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023**
2. **RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE GRAIN EN 2023**
 - 2.1 Refonte de la mise en marché
 - 2.2 Réseau d'expertise
 - Analyse de groupe 2022
 - 2.3 Historiques de production
 - 2.4 Projets en cours et réalisés
 - Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande
 - Impact des pratiques de régie préabattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain
3. **ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024**
4. **ÉLECTIONS DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT**
 - 4.1 Critères d'admissibilité
5. **AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)**



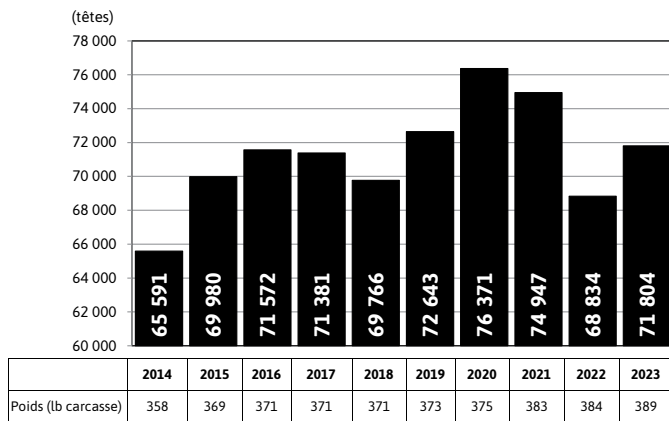
1. ÉTAT DU MARCHÉ EN 2023

Principaux constats et enjeux du secteur

La production de veaux de grain a commencé l'année 2023 en force avec des volumes supérieurs à ceux de 2022, comblant les besoins des acheteurs jusqu'au début du mois de mars. Les mois suivants, près de 250 veaux par semaine manquaient pour répondre à la demande. Ce phénomène s'est accentué à l'arrivée de l'automne, période où la demande est la plus forte.

En raison des faibles volumes anticipés pour la période des fêtes 2023, le comité de mise en marché des veaux de grain (CMMVG) et les acheteurs ont convenu de mettre en place une prime afin d'inciter les producteurs à devancer la sortie d'une partie des veaux lors des ventes du 15 novembre au 13 décembre 2023.

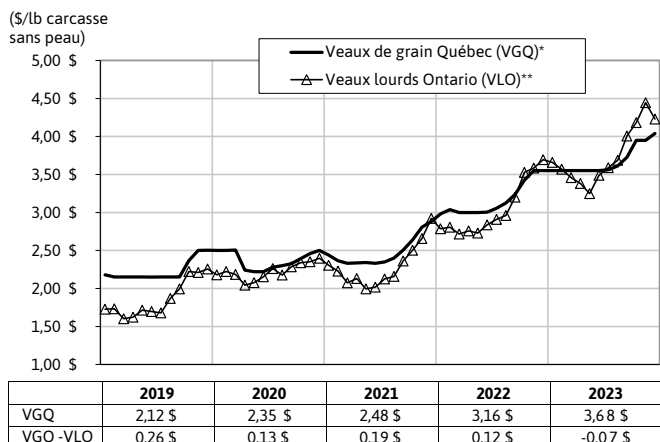
Figure 1 : Évolution de la production de veaux de grain au Québec



Source:
• PBQ: Nombre et poids des veaux de grain produits au Québec

En 2023, la production de veaux de grain a augmenté de 4,3 % par rapport à celle de 2022 pour clôturer à 71 804 veaux. Le poids moyen des carcasses s'établit à 389 lb, soit une hausse de 5 lb par rapport à celui de l'année précédente.

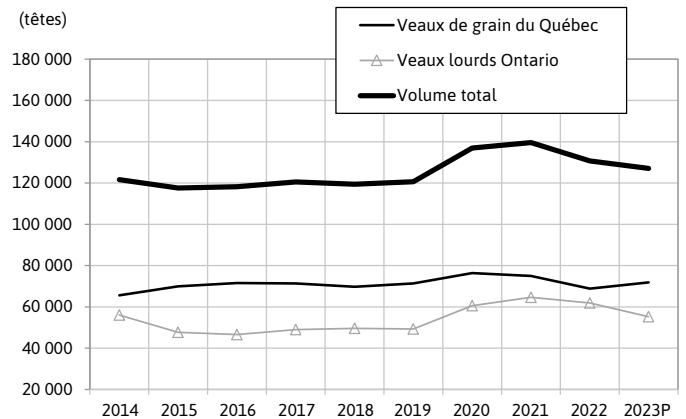
Figure 2 : Prix des veaux de grain du Québec et de l'Ontario



* Prix net (prix enchères moins soutien au prix plancher)
** Prix hebdomadaire publié par OCA encan vivant, catégorie plus de 600 lb
Source:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec

Les prix du veau de grain se sont appréciés en 2023 tant sur le marché québécois qu'ontarien. Au Québec, les prix moyens se sont établis à 3,68 \$/lb carcasse. En Ontario, le prix était de 3,74 \$/lb pour les ventes à l'encan et de 3,91 \$/lb pour les ventes directes aux abattoirs, soit une moyenne pondérée de 3,81 \$/lb.

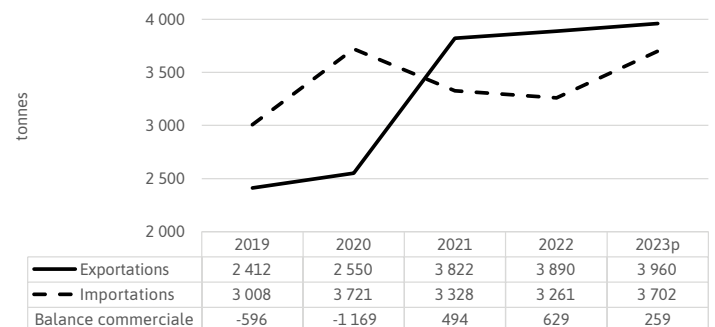
Figure 3 : Productions de veaux de grain comparées Québec vs Ontario



Sources:
• PBQ: Nombre de veaux de grain produits au Québec
• ACCB/Canfax: Nombre de veaux de grain abattus en Ontario

En 2023, alors que la production de veaux de grain a augmenté de 4,3 % au Québec, elle a diminué de 10,7 % en Ontario. La production combinée des deux provinces s'est élevée à environ 127 000 veaux, soit une diminution estimée à plus de 2,9 %.

Figure 4 : Importations et exportations de viande de veau du Canada de 2019 à 2023p



Sources:
• ACIA: Importations
• Statistique Canada: Exportations

Commerce international

Les importations de viande de veau au Canada sont en hausse de 12 % par rapport à 2022 tandis que les exportations affichent une hausse de 1,8 %. Le Canada se retrouve néanmoins avec une balance commerciale positive pour une troisième année consécutive. La Nouvelle-Zélande est le premier fournisseur avec 58 % des importations du Canada. Les Pays-Bas viennent au deuxième rang avec 18 %, suivis des États-Unis avec 16 %. Du côté des exportations, 96 % de la viande de veau canadienne sont à destination des États-Unis.

VEAUX DE GRAIN

2. RÉALISATIONS ET DOSSIERS DU SECTEUR VEAU DE GRAIN EN 2023

2.1 Refonte de la mise en marché

Les acheteurs ont reçu un projet de *Convention de mise en marché des veaux de grain* (Convention) à la fin de l'année 2022 et leurs commentaires ont été recueillis au début de 2023. Les négociations se sont poursuivies au cours de l'année.

Une assemblée générale spéciale des producteurs de veaux de grain a eu lieu le 23 mars 2023 afin de consulter les producteurs sur le projet de refonte du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* (Règlement). L'assemblée s'est soldée par un vote en défaveur de la proposition. Les producteurs seront de nouveau consultés à une date ultérieure.

Les prochaines étapes du projet de refonte de la mise en marché sont les suivantes :

- Signer la nouvelle Convention avec les acheteurs;
- Terminer les modifications au Règlement et consulter les producteurs;
- Déposer la nouvelle Convention et le nouveau Règlement à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ).

2.2 Réseau d'expertise

Analyse de groupe 2022

L'analyse de groupe, réalisée par VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles, est une analyse technico-économique de résultats financiers d'entreprises permettant aux producteurs de comparer des coûts d'exploitation grâce à des données provenant de fermes de veaux de grain.

Cette année, 11 entreprises ont participé à l'analyse de groupe, soit un nombre similaire à celui des dernières années.

2.3 Historiques de production

En 2023, deux appels de projets d'allocation d'historiques de veaux de grain supplémentaires ont été annoncés par le CMMVG :

- Le premier, réalisé au printemps, était ouvert aux producteurs déjà en production. Six producteurs ont soumis des projets pour un total de 4 660 veaux.
- Le second, réalisé à l'automne, était ouvert à tous et à la relève. Un projet d'historiques de production de 872 veaux a été attribué.

En 2023, huit projets d'allocation d'historiques alloués au cours des trois dernières années ont été complétés. Sur les 6 870 veaux engagés lors de ces appels de projets, 91 % ont été accordés, soit 6 242 veaux.

2.4 Projets en cours et réalisés

Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande

Une mesure du rendement en viande maigre ou vendable dans les systèmes de classement des carcasses s'avère primordiale pour l'industrie de la viande afin de lui attribuer une valeur commerciale et de trier les carcasses selon les différentes spécifications des marchés.

Un nouveau système devrait :

- Améliorer la précision et l'objectivité du classement;
- Assurer un prix juste et prévisible pour les carcasses de veaux;
- Encourager les producteurs à privilégier des pratiques d'élevage favorisant une production de veaux de bonne qualité répondant à la demande des consommateurs.

Le moyen préconisé par l'industrie du veau consiste à l'élaboration d'une réglette de classement. L'utilisation d'une réglette a déjà fait ses preuves dans l'industrie du bœuf où elle a démontré son efficacité et sa facilité d'utilisation.

Au cours de l'année 2023, les équipes de chercheurs du Centre de recherche et développement d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) de Sherbrooke, au Québec, et de Lacombe, en Alberta, ont procédé à l'analyse des données et développé un prototype de réglette de classement.

En 2024, l'équipe de recherche, avec la collaboration de l'Agence canadienne de classement du bœuf (ACCB), réalisera la phase de validation de la réglette auprès des abattoirs participants afin d'évaluer le pourcentage de rendement total en viande maigre de la population actuelle de carcasses de veau de grain. Cette validation devrait permettre d'établir des classes de rendement en fonction de la distribution des rendements.

Impact des pratiques de régie préabattage sur la qualité des carcasses de veaux de grain

La qualité des carcasses étant étroitement liée à leur valeur marchande, toute dépréciation de celles-ci entraîne des pertes économiques pour les producteurs. On évalue que près du tiers des dépréciations serait en lien avec les pratiques de régie préabattage.

L'objectif du projet était de déterminer les effets des conditions de régie à la ferme, lors du transport et à l'abattoir qui pourraient affecter le bien-être et le stress des veaux ainsi que leur incidence sur la qualité de la viande comme le pH, la rétention en eau et la couleur.

Le projet s'est terminé au cours de l'automne 2023 et permet d'orienter la filière sur les principales pratiques de régie préabattage qui ont un impact sur la qualité de la viande.

3. ORIENTATIONS DU SECTEUR POUR 2024

En 2024, le secteur veau de grain entend consacrer ses efforts sur les dossiers suivants:

- Continuer la mise en œuvre de la planification stratégique de la filière veau;
- Travailler avec l'Association canadienne du veau (CVA) et le groupe de travail fédéral sur la compétitivité du veau pour faire connaître les enjeux prioritaires du secteur auprès des intervenants, des décideurs publics et des instances gouvernementales;
- Travailler en collaboration avec le secteur bovin de réforme et veau laitier et la CVA afin de trouver des solutions à l'augmentation du nombre de veaux croisés dans les élevages de veaux lourds;
- Conclure une entente avec les acheteurs de veaux de grain dans le cadre de la refonte de la mise en marché;
- Faire approuver le *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain* auprès des producteurs et le déposer à la RMAAQ;
- Poursuivre la collaboration avec le comité de mise en marché des bovins de réforme et veaux laitiers afin d'améliorer la qualité des veaux laitiers mis en marché et participer activement au Forum Veau;
- Poursuivre les travaux du projet Développement d'un système novateur de classement des carcasses de veaux à l'échelle commerciale à partir de technologies éprouvées dans l'industrie de la viande. La phase de validation de l'outil se fera grâce à la collaboration de l'ACCB et des équipes de recherche d'AAC;
- Entreprendre les travaux réglementaires nécessaires à la mise en place d'un système de classement pancanadien;
- Poursuivre les travaux du projet Mesures exploratoires de l'évolution de l'épaisseur de gras dorsal chez le veau de grain;
- Entreprendre le projet Analyse cycle de vie de la filière veau;
- Poursuivre les actions favorisant l'adaptation au *Règlement sur la santé des animaux partie XII: modification au règlement sur le transport des animaux* en collaboration avec les secteurs veau de lait et bovin de réforme et veau laitier;
- Réaliser le plan de promotion 2024.

4. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ ET DE SON SUBSTITUT

4.1 Critères d'admissibilité

- Être en production au moment de sa désignation;
- Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du groupe au *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec* (Plan conjoint);
- Être inscrit dans la catégorie veaux de grain au Plan conjoint;
- Avoir élevé pour son compte ou celui d'autrui, ou avoir fait produire et offert en vente, au moins 50 veaux de grain au cours de l'année civile précédente;
- Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également:
 - Être active dans l'entreprise bovine autrement que comme bailleur de fonds;
 - Détenir au moins 20% de son capital-actions ou des parts sociales émises;
 - Siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote;
- Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation.

5. AUTRES SUJETS (S'IL Y A LIEU)

